

ANALYSES ET SYNTHESES

La situation des principaux organismes d'assurance en 2015

SOMMAIRE

1	ANALYSE DES ORGANISMES VIE	5
1.1	Périmètre	5
1.2	Collecte en hausse	6
1.3	Rentabilité en hausse	8
1.3.1	Rendements financiers en léger repli	8
1.3.2	Frais en hausse	9
1.3.3	Résultats en hausse	11
1.3.4	Analyse des marges	12
1.4	Bilan et solvabilité	13
1.4.1	Analyse des placements	14
1.4.2	Analyse du taux de richesse économique	17
1.4.3	Analyse du passif	18
1.4.4	Solvabilité en progression en Solvabilité I	20
2	ANALYSE DES ORGANISMES NON-VIE	22
2.1	Périmètre	22
2.1.1	609 Organismes ont été inclus dans l'étude	22
2.1.2	L'ensemble des catégories d'assurance sont couvertes par l'étude	22
2.2	Primes et activité	23
2.2.1	Chiffre d'affaires en hausse	23
2.2.2	Concentration du Chiffre d'Affaires	25
2.3	Équilibre technique	26
2.3.1	Sinistralité par exercice	26
2.3.2	Frais	27
2.3.3	Bonis et malis de liquidation	29
2.3.4	Ratios combinés	30
2.3.5	Autres éléments du résultat technique	31
2.3.6	Résultat technique final	33
2.4	Compte de résultat, bilan et solvabilité	34
2.4.1	Compte de résultat simplifié	34
2.4.2	Bilan simplifié	35
2.4.3	Le taux de rendement des placements est stable	35
2.4.4	La solvabilité réglementaire progresse avec les plus-values latentes	36
ANNEX	E : DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT VIE PAR MARGES	38
INDEX	DES GRAPHIQUES	39
INDEX	DES TABLEAUX	41

Synthèse générale :

Sur la base d'un échantillon représentatif des organismes d'assurance vie et non-vie, il apparaît que l'activité des assureurs vie a fortement progressé en 2015 pendant que celle des assureurs non-vie ne s'accroît que modérément. Globalement, leur rentabilité et leur solvabilité s'est maintenue en dépit d'un environnement macroéconomique resté morose.

En assurance vie, la collecte nette de l'ensemble du marché a augmenté de plus de 20 % en 2015 pour atteindre 11,1 milliards d'euros. Cette tendance générale masque toutefois des disparités entre les supports : si la collecte nette a plus que doublé sur les contrats en unités de compte (à 6,6 milliard d'euros), elle a en revanche diminué de 26,3 % sur les supports en euros (à 4,5 milliards d'euros).

Par ailleurs, la rentabilité du secteur progresse sous l'effet notamment d'une augmentation de la marge technique et de la baisse des impôts : le résultat net affiche une augmentation de 32,2 % et le rendement sur capitaux propres s'établit à 11,3 % (+ 2 pts).

Ces évolutions positives sont néanmoins à nuancer : les plus-values latentes sur placements enregistrent une baisse de 10 %. En conséquence, le taux de couverture réglementaire de la marge de solvabilité en Solvabilité I affiche une baisse et s'établit à 422 % (-52 points de pourcentage (pts)) et la richesse économique a sensiblement diminué.

La poursuite de la baisse des taux de rendement des placements, qui s'établissent en moyenne à 3,43 % en 2015 contre 3,46% en 2014, se reflète dans les taux servis aux assurés, qui suivent également une tendance baissière. Toutefois, ce maintien du rendement des placements s'appuie sur des revenus non récurrents issues de la réalisation de plus-values latentes sur titres à revenus variables. Ainsi, la persistance d'une situation de taux d'intérêt bas est un facteur d'attention pour l'ACPR puisqu'elle est de nature à pénaliser les assureurs dans la durée: en effet, les rendements des titres entrant en portefeuille sont inférieurs aux taux servis sur les polices d'assurance vie et ce phénomène est d'autant plus fort que la collecte sur les contrats en euros est dynamique. En conséquence, il importe que les assureurs ne se laissent pas tromper par une situation financière encore favorable et fassent preuve de la plus grande modération dans la fixation des taux de revalorisation de leurs contrats d'assurance afin de maintenir leur viabilité dans la durée.

En assurance non-vie, le chiffre d'affaires s'établit en 2015 à 96,56 milliards d'euros, en augmentation de 2,3% par rapport à 2014. Le détail par catégorie d'opérations fait apparaître une croissance des primes au niveau des principales branches, notamment des assurances de dommages corporels (+2,7%), de dommages aux biens des particuliers (3,7%) et l'assurance automobile (+1,3%). Dans l'ensemble, le ratio combiné s'améliore quelque peu (-0,4 pt) pour s'établir en 2015 à 98,4 %. Il reste néanmoins supérieur à 100 % en assurance de dommages corporels collectifs, automobile et de responsabilité civile construction.

Malgré le contexte de baisse des taux, le taux de rendement moyen des placements s'établit en 2015 à 3,63 %, au même niveau qu'en 2014. La rentabilité technique s'accroit de 0,2 points en 2015 pour atteindre 4,3 % des primes acquises. En dépit d'un résultat technique non-vie en nette amélioration, qui atteint son plus haut niveau relatif depuis 2010, la rentabilité globale, en pourcentage des fonds propres, du secteur diminue quelque peu en 2015 de 6 % à 5,9 %. Enfin, le secteur bénéficie de la progression des plus-values latentes ainsi que des fonds propres qui permet au taux de couverture du besoin de marge de solvabilité de progresser de 24 pts à 627 %.

¹ La richesse économique est représentée par les plus-values latentes, diminuées des moins-values latentes, mais augmentées de la provision pour participation aux bénéfices, de la provision pour risques d'exigibilité et de la réserve de capitalisation. Les données relatives à la provision pour dépréciation durable n'étant pas disponibles de façon harmonisée, cette provision n'a pas été intégrée à l'indicateur. Au total, celui-ci mesure la richesse dans les bilans des assureurs vie qui est disponible pour faire face aux fluctuations financières.

Étude réalisée par : Elodie Ferrand Tenot et Jean Martino

Mots-clés : assurance non-vie, assurance vie, ratio S/P, ratio combiné, solvabilité

Codes JEL: G22

1 Analyse des organismes Vie

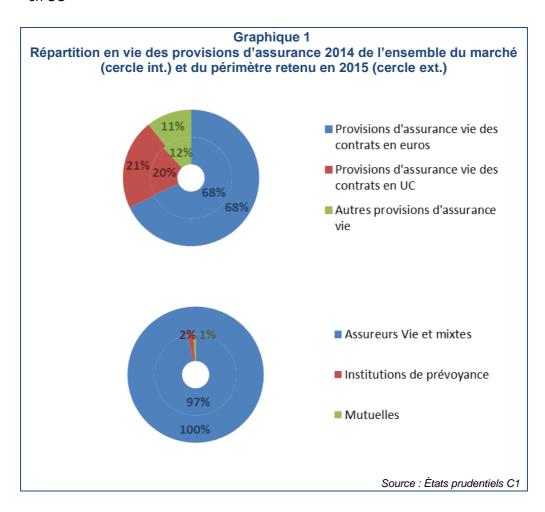
L'étude porte sur un échantillon constitué des principaux organismes d'assurance vie décrit dans l'annexe.

1.1 Périmètre

Cette étude de la situation du marché de l'assurance en France s'appuie essentiellement sur les comptes rendus détaillés annuels remis par les organismes d'assurance à l'ACPR dans un délai de quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, conformément à l'article A. 344-6 du code des assurances. Si une grande partie des dossiers annuels 2015 est parvenue à l'ACPR à la fin du mois de mai 2016, les données fiabilisées ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble de la place.

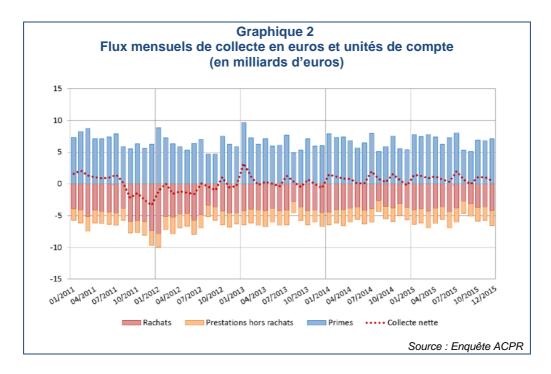
L'analyse se fonde néanmoins sur un échantillon suffisamment représentatif et elle sera complétée pour l'ensemble du marché dans le rapport annuel chiffré de l'ACPR publié à l'automne.

Le secteur de l'assurance vie étant plus concentré que celui de l'assurance non-vie, des résultats représentatifs des grandes tendances du marché peuvent être obtenu avec un nombre réduit d'organismes. Ainsi, l'analyse porte sur les 12 principaux organismes pratiquant des activités d'assurance vie en 2015 (Graphique 1). L'échantillon retenu représente un peu plus de 68 % des provisions des contrats d'épargne en euros et 73,5 % des provisions des contrats d'épargne en UC



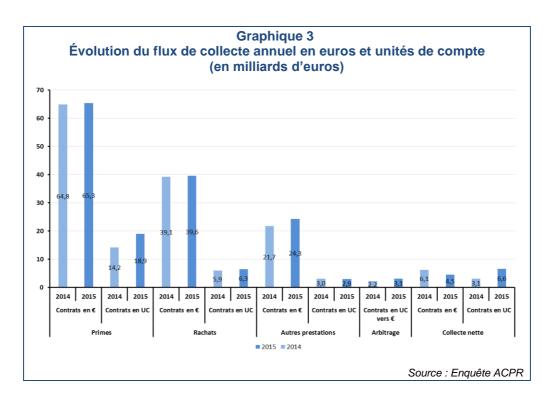
1.2 Collecte en hausse²

Après une décollecte nette de 8,1 milliards d'euros en 2012, le redressement de la collecte nette entamé en 2013 et en 2014 se poursuit en 2015. La collecte nette sur supports en euros et unités de compte des assureurs vie de l'échantillon s'est en effet établie à 11,1 milliards d'euros, en augmentation de 20,1 % par rapport à 2014 (Graphique 2). Cette progression s'explique principalement par une hausse de la collecte brute de 6,6 %, qui n'a été que partiellement amputée par l'augmentation des rachats et des prestations (+1,9 % et +10,2 % respectivement).

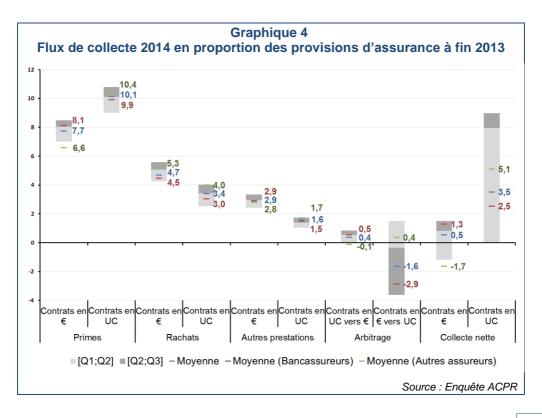


Cette tendance générale masque néanmoins une disparité entre les supports en euros et les supports en unités de compte (Graphique 3). La collecte nette a plus que doublé sur les supports en unités de compte par rapport à 2014 pour atteindre 6,6 milliards d'euros en 2015 tandis que la collecte nette sur les supports en euros a diminué de 26,3 % pour atteindre 4,5 milliards d'euros. Ainsi, près de 60 % de la collecte nette concerne des contrats en unités de compte alors qu'en 2014 leur part n'était que d'un tiers. Cet écart s'explique notamment par la forte croissance de la collecte brute sur les supports en unités de compte (+33,3 % par rapport à 2014), alors que la collecte brute sur les contrats en euros a peu augmenté en 2015 (+0,8 % par rapport à 2014), même si elle a bénéficié de flux nets d'arbitrage accrus en provenance des contrats en unités de comptes.

² Une analyse détaillée de la collecte et des placements des 12 principaux assureurs vie à fin décembre 2015 a été produite par l'ACPR en mars 2016.



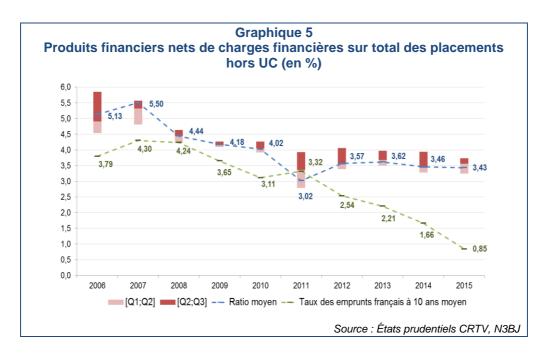
Une comparaison des flux de collecte pour les bancassureurs et les autres organismes met en lumière certaines différences notables (Graphique 4). Tandis que les bancassureurs, qui ont concentré 38,3 % du chiffre d'affaires directes en France en assurance vie, ont réalisé une collecte nette positive sur les supports en euros (représentant 1,3 % des provisions d'assurance), les autres assureurs de l'échantillon ont au contraire enregistré une décollecte de 1,7 %. Cet écart résulte tout à la fois d'une collecte brute plus élevée et de rachats plus faibles pour les bancassureurs. Pour les contrats en unités de compte, le taux de collecte nette est moins élevé pour les bancassureurs que pour les autres assureurs de l'échantillon (respectivement 2,5 % et 5,1 % des provisions d'assurance). Ceci est lié aux flux d'arbitrage des contrats en unités de compte vers les contrats en euros (2,9 % des provisions d'assurance des bancassureurs) qui affectent le niveau de la collecte nette en unités de compte.



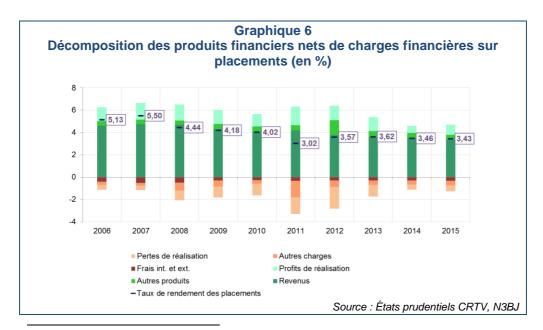
1.3 Rentabilité en hausse

1.3.1 Rendements financiers en léger repli

Après un faible rebond en 2013, le rendement moyen des placements³ enregistre de nouveau un léger repli en 2015 (-3 points de base (bps) à 3,43 %) dans un contexte d'accélération de la baisse des taux longs⁴, notamment en France sur la même période (Graphique 5).



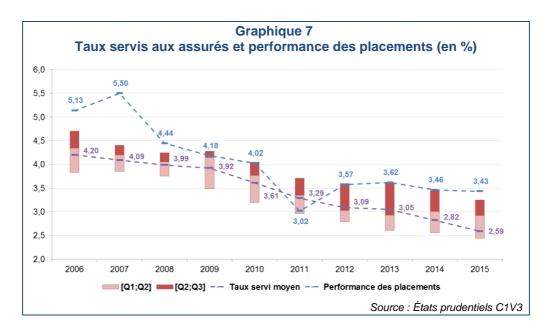
Les revenus (coupons, dividendes, loyers), qui restent la principale composante du rendement net des actifs, s'affaiblissent (Graphique 6): représentant 4,58 % du montant des placements en 2006, ils atteignent 3,37 % en 2015. En revanche, les réalisations nettes (solde des profits et des pertes) ont progressé, passant de 0,16 % des placements à 0,39 %, reflétant la bonne orientation des marchés au 1^{er} semestre 2015.



³ Le rendement des placements est défini par le rapport entre, d'une part, les produits financiers nets de charges financières, et d'autre part, la valeur nette comptable des placements (hors UC). Basé sur les écritures comptables, il diffère du rendement économique des placements.

⁴ Le Taux de l'Échéance Constante 10 ans (TEC10) est le taux de rendement actuariel d'une valeur du Trésor fictive dont la durée de vie serait à chaque instant égale à 10 années.

Les évolutions constatées sur le rendement moyen des placements des assureurs vie se reflètent dans les taux servis aux assurés⁵, qui suivent également une tendance baissière depuis 2006 (Graphique 7). La baisse s'est néanmoins avérée faible en 2015 (- 23 points de base) au regard de celle de l'OAT (-81 points de base) et surtout de celle des revenus récurrents (-121 points de base) le quasi maintien des produits financiers n'ayant été obtenu que par les produits de cession, par définition non récurrents, Par ailleurs, même si elle s'est quelque peu réduite en 2015, la dispersion des taux servis reste élevée, reflétant la diversité des choix de gestion de la provision pour participation aux bénéfices sur ces deux dernières années.

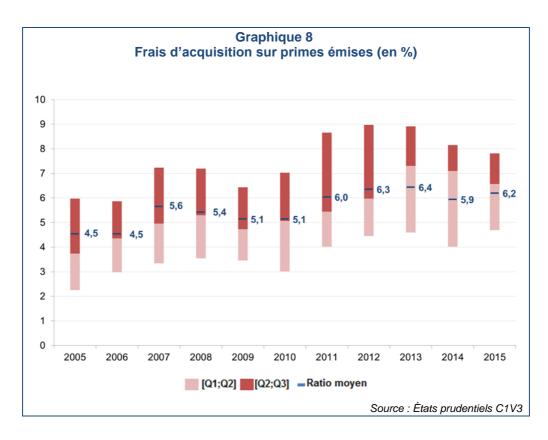


1.3.2 Frais en hausse

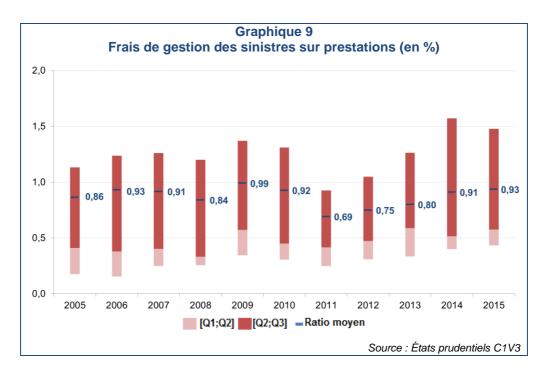
Après avoir augmenté depuis 2010, puis diminué de 49 bps entre 2013 et 2014, le ratio des frais d'acquisition sur primes émises enregistre une nouvelle hausse de 25 bps en 2015 (Graphique 8). Cette augmentation reflète une progression du volume des primes émises (+6,1%) plus faible que celle des frais (+10,6 %). Le ratio affiche un niveau relativement élevé au regard de sa moyenne de longue période mais l'écart interquartile diminue en 2015.

_

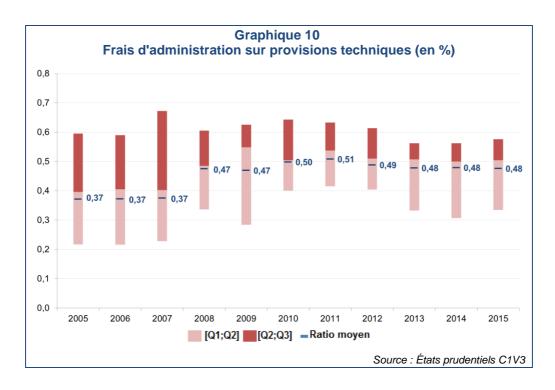
⁵ Le taux servi aux assurés est défini conformément à l'article A 132-3 du Code des assurances comme le rapport entre, d'une part, la somme des intérêts techniques et de la participation aux bénéfices servis dans l'exercice et, d'autre part, des provisions d'assurance vie moyennes sur l'exercice. L'ACPR publie chaque année par ailleurs une étude des taux de revalorisation des contrats <u>individuels</u> et <u>collectifs</u> d'assurance vie. Les tendances sont les mêmes mais les différences de niveau constatées entre les études spécifiques et ce document proviennent de l'échantillon retenu (12 premiers assureurs vie dans le présent document contre 82 organismes en 2015 dans l'étude des contrats individuels et 60 organismes dans l'étude des contrats collectifs) ainsi que de la typologie des contrats (ensemble des contrats hors unités de compte dans le présent document contre contrats des catégories d'opération 1, 2, 4 et 5 d'un côté et 7, 11, 12, de l'autre côté, concernant les études dédiées). En conséquence de la prise en compte de ces contrats (collectifs, en cas de décès, PERP, diversifiés), les taux servis apparaissent supérieurs dans la présente étude à ceux de l'étude dédiée sur les contrats individuels.



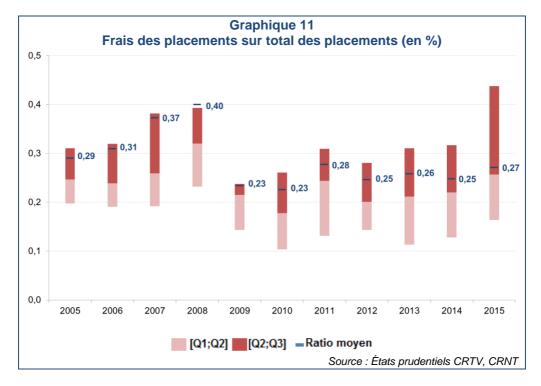
Le ratio moyen des frais de gestion des sinistres sur les prestations a poursuivi en 2015 la progression entamée depuis 2011, sans retrouver le maximum de 0,99% atteint en 2009. La hausse observée en 2015 résulte d'une augmentation des frais de gestion des sinistres (+9,6 % par rapport à 2014) plus importante que celle du volume des prestations totales (+6,6 %) (Graphique 9). Comme en 2014, cette hausse est tirée par quelques organismes ce qui se traduit dans la forte dispersion des ratios individuels.



Le ratio des frais d'administration sur les provisions techniques est quant à lui inchangé en 2015, à 0,48 % (Graphique 10). Ce ratio est extrêmement stable depuis 2008.



Enfin, le ratio des frais des placements sur le total des placements s'est stabilisé depuis 2009, année au cours de laquelle il a presque été divisé par deux. En 2015, il augmente très légèrement par rapport à 2014 (+2 bps à 0,27 %); cette augmentation est principalement lié à l'augmentation du montant des frais pour quelques organismes de l'échantillon, comme le signale l'écart interquartile qui augmente fortement (Graphique 11).



Au total, l'ensemble des frais rapporté aux primes progresse de 0,2 points de pourcentage en 2015 à 10,7% mais seulement pour retrouver le niveau de 2011, en deçà des plus hauts niveaux atteints en 2012 (11%).

1.3.3 Résultats en hausse

La rentabilité des principaux assureurs vie progresse en 2015 avec des résultats atteignant 5,3 milliards d'euros (+32,2 % par rapport à 2014 ; Tableau 1). De façon analogue, le rendement des capitaux propres (RoE) augmente de 2 points de

pourcentage (pts) par rapport à 2014 à 11,3 %. Les capitaux propres ont en effet augmenté moins rapidement que les résultats (+8,4%).

La hausse de la rentabilité est due en premier lieu à l'augmentation du résultat technique (+27,7 % en valeur par rapport à 2014). En 2015, la collecte nette diminuée des frais représente 7,8 % des primes, soit une baisse de 0,5 points de pourcentage par rapport à 2014. Cette légère diminution de la collecte nette induit une charge de provision en diminution de 2,6 pts à 33,7 % des primes. Par ailleurs, les produits financiers diminuent de 0,7 pts en 2015 pour atteindre 31,1 % des primes.

En raison de l'accroissement du résultat non technique, la rentabilité des principaux assureurs vie avant impôts marque une hausse de 30,1 % en 2015 : les résultats atteignent 8,2 milliards d'euros contre 6,3 milliards en 2014. Ces résultats rapportés aux primes sont en légère hausse en 2015 (+1,2 points de pourcentage à 6,8%) malgré l'augmentation des primes acquises (+6,3 % en valeur). Enfin, le taux d'imposition effectif moyen observée enregistrant une baisse de 3 points en 2015 pour atteindre 33 %, le résultat net progresse dans des proportions encore plus importantes.

Tableau 1	
Compte de résultat simplifié en vie (en % des primes)	

	2011	2012	2013	2014	2015	
Primes	100	100	100	100	100	
Prestations	-95,1	-104,2	-89,0	-81,2	-81,5	
dont rachats	-59,7	-66,5	-51,4	-46,6	-44,4	
Charges de provisions	-19,2	-14,5	-29,9	-36,4	-33,7	
Frais	-10,7	-11,0	-10,9	-10,5	-10,7	
Produits financiers	26,6	33,9	34,3	31,8	31,1	
Autres marges techniques	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	
Résultat de réassurance	-0,5	0,0	0,0	0,3	-0,5	
Résultat technique	1,1	4,4	4,7	4,2	5,1	
Résultat non technique	1,5	0,1	0,8	1,3	1,7	
Impôts	-0,7	-1,1	-1,6	-2,0	-2,4	
Résultat de l'exercice	1,9	3,4	3,9	3,5	4,4	
		-	•	-	-	
Résultat net de l'exercice	2,0	3,4	4,1	4,0	5,3	
(en milliards d'euros)						
Capitaux propres (en milliards d'euros)	38,6	39,7	41,6	43,0	46,6	
RoE (en %)	5,3	8,6	9,9	9,3	11,3	
Source : États prudentiels CRTV, CRTDV, CRNT						

1.3.4 Analyse des marges

Le résultat est analysé par le biais d'une décomposition entre une marge financière, technique et opérationnelle. La méthodologie retenue, détaillée en Annexe, s'appuie sur les informations disponibles dans les états prudentiels.

La marge technique est en hausse de 0,5 pt en 2015 (Tableau 2) en raison de la diminution des dotations nettes aux provisions (-1,5 pt), qui compense largement la légère hausse des prestations payées (+0,3 pt). La marge financière est aussi en hausse (+0,5 pt): la baisse des produits des placements nets des charges sur placements (-0,7 pts) a été plus que compensée par la diminution de la participation aux résultats attribuée aux assurés (-1,2 pt). Enfin la marge opérationnelle reste stable sous l'effet d'une légère augmentation des frais (+0,2 pt) absorbée par les autres produits nets non techniques (+0,2 pt également).

Tableau 2
Décomposition du résultat en marges financière, technique et opérationnelle (en % des primes)

	2011	2012	2013	2014	2015	
Marge technique	7,6	12,3	12,2	10,3	10,8	
Primes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Prestations payées	-95,1	-104,1	-89,0	-81,2	-81,5	
Dotations nettes aux provisions ⁶	3,1	16,3	1,0	-9,0	-7,5	
Autres éléments techniques	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	
Résultat de réassurance	-0,5	0,0	0,0	0,3	-0,5	
Marge financière	5,1	4,2	4,5	5,4	5,9	
Produits des placements	57,4	62,8	52,5	43,5	44,1	
Charges des placements	-30,0	-27,9	-17,1	-10,7	-12,0	
Participation aux résultats	-22,4	-30,8	-30,9	-27,4	-26,2	
Marge opérationnelle	-10,1	-11,8	-11,2	-10,0	-10,0	
Frais	-10,7	-11,0	-10,9	-10,5	-10,7	
Autres prod. / charg. non techniques	0,7	-0,8	-0,2	0,5	0,7	
Part. des salariés	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	
Résultat exceptionnel	0,0	-0,1	0,0	-0,2	0,0	
Impôts	-0,7	-1,1	-1,6	-2,0	-2,4	
Résultat de l'exercice	1,9	3,4	3,9	3,5	4,4	
Source : États prudentiels CRTV, CRTDV, CRNT						

1.4 Bilan et solvabilité

La taille du bilan, dont les différents postes sont évalués conformément aux normes comptables françaises⁷, s'accroît continûment depuis 2011 (Tableau 3). L'année 2015 s'inscrit dans cette tendance, le bilan ayant progressé de 5,1 % par rapport à 2014 sous l'effet principalement de la participation aux résultats (+31,3 milliards d'euros); la collecte nette a eu en revanche eu un impact beaucoup plus modéré (+11,1 milliards d'euros).

La structure bilancielle des principaux assureurs vie évolue peu d'un exercice à l'autre; on notera simplement que, à l'actif, la part des placements du fonds général poursuit le lent repli amorcé en 2011 tandis que les placements représentatifs des contrats en UC suivent la tendance inverse (+0,5 pt); des évolutions semblables sont observées au passif, où les provisions techniques brutes des contrats en euros ont enregistré un repli de 0,6 pt en 2015 alors que les provisions techniques des contrats en UC ont progressé de 0,5 pt.

⁶ Un chiffre négatif indique une charge

⁷ En particulier, les placements sont évalués au coût historique.

Tableau 3 Bilan simplifié en vie (en % du total de bilan)

ACTIF	2011	2012	2013	2014	2015	
Placements	78,7	78,1	77,1	76,7	76,6	
Placements UC	13,2	13,8	14,1	14,4	14,9	
Part des réassureurs dans les PT	3,3	3,5	4,7	4,6	4,0	
Créances	1,6	1,5	1,3	1,5	1,5	
Autres actifs	0,6	0,6	0,4	0,4	0,5	
Comptes de régularisation actif	2,6	2,6	2,5	2,4	2,4	
PASSIF	2011	2012	2013	2014	2015	
Capitaux propres	3,1	3,1	3,1	3,0	3,1	
Passifs subordonnés	1,1	1,3	1,2	1,3	1,2	
Provisions techniques brutes	75,8	74,8	72,9	71,7	71,1	
Provisions UC	13,2	13,8	14,1	14,5	15,0	
Dettes dépôts espèces réassurance	1,5	1,7	2,8	2,7	1,7	
Autres dettes	4,6	4,7	5,3	6,1	6,9	
Comptes de régularisation passif	0,6	0,6	0,6	0,7	0,9	
Taille de bilan	100,0	103,3	109,4	115,3	121,2	
Source : États prudentiels BILAV, BILPV						

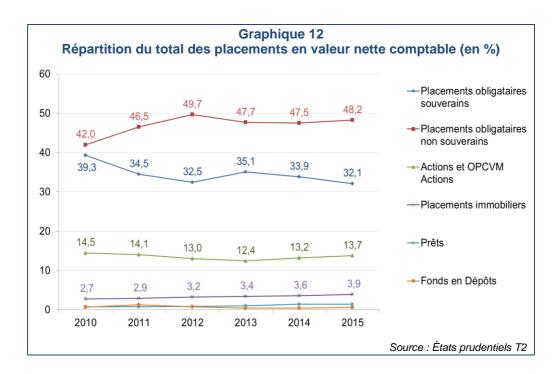
1.4.1 Analyse des placements

En 2015, la valeur nette comptable des placements hors actifs représentatifs des contrats en unités de compte, qui concentrent plus de 90 % des actifs des principaux assureurs vie, a progressé de 5,5 % pour s'établir à 1 343 milliards d'euros.

Dans un contexte de baisse des taux, la part des obligations souveraines a diminué à 32,1 % (-1,7 pt par rapport à 2014 ; Graphique 12). En revanche, la part des titres obligataires non souverains a légèrement augmenté (+0,7 pt) pour atteindre 48,2 %.

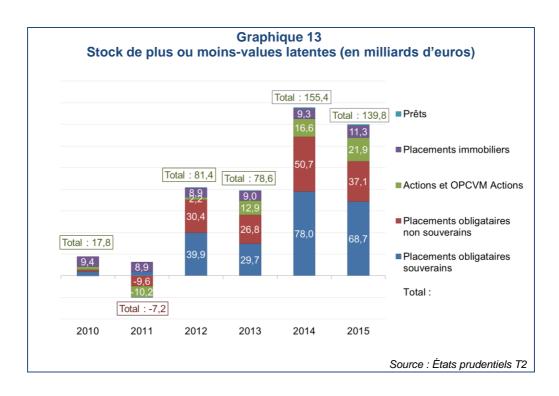
Par ailleurs, rompant avec la tendance observée les années précédentes et après avoir augmenté de 0,8 pt en 2014, la part des actions et OPCVM actions poursuit sa progression (+0,5 pt) et représente désormais 13,7 % des placements.

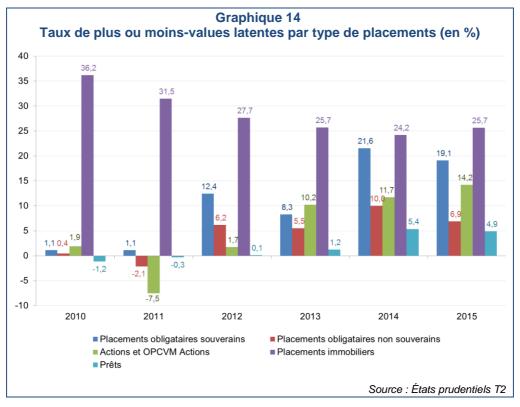
Enfin, la part des placements immobiliers continue sa légère croissance pour atteindre 3,9 % en 2015 (+0,3 pt par rapport à 2014, correspondant à une croissance du poste de 13,9 %). La part des prêts reste quant à elle stable à un niveau toujours très modeste (1,4 %).



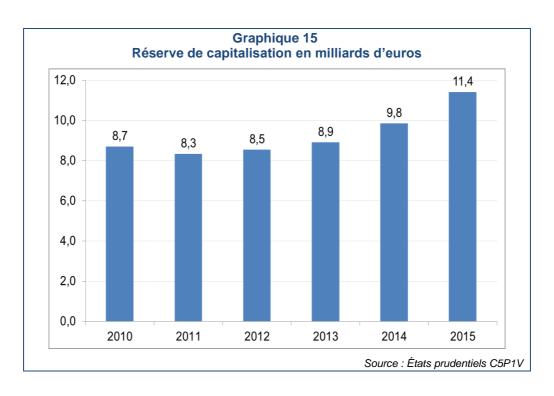
Parallèlement, le stock de plus-values latentes a diminué de 10 % par rapport à 2014 et atteint 139,8 milliards d'euros (Graphique 13), l'importante progression des gains latents observée sur les actions et l'immobilier étant insuffisante pour compenser la diminution constatée sur les placements obligataires (souverains ou non) :

- Le stock de plus-values latentes sur les placements obligataires souverains enregistre une baisse de 11,9 % par rapport à 2014 pour atteindre 68,7 milliards d'euros. Mécaniquement, le taux de plus-values latentes sur ce segment a également diminué (de 21,6 % en 2014 à 19,1 % en 2015 ; Graphique 14).
- De façon analogue, le stock de plus-values latentes sur les placements obligataires non souverains a diminué de 26,7 % par rapport à 2014 pour s'établir à 37,1 milliards d'euros en 2015. Le taux de plus-values latentes diminue de 3,1 points sur ces titres pour atteindre 6,9 % en 2015. Cette baisse reflète notamment un écartement des spreads de certains émetteurs.
- Le stock de plus-values latentes sur les actions et OPCVM actions poursuit la dynamique entamée depuis 2012 pour atteindre 21,9 milliards d'euros en 2015 (+32 % par rapport à 2014), même si deux organismes continuent à être en situation de moins-values latentes. Le taux de plus-values latentes s'améliore également (+2,5 pt à 14,2 %).
- Enfin, le stock de plus-values latentes immobilières progresse aussi de manière importante (+20,6 % par rapport à 2014) pour atteindre 11,3 milliards d'euros ; l'augmentation de l'allocation en immobilier se poursuivant à un rythme relativement soutenu, le taux de plus-values latentes progresse légèrement en 2015 et atteint 25,7 %, (soit +1,4 pt par rapport à 2014).





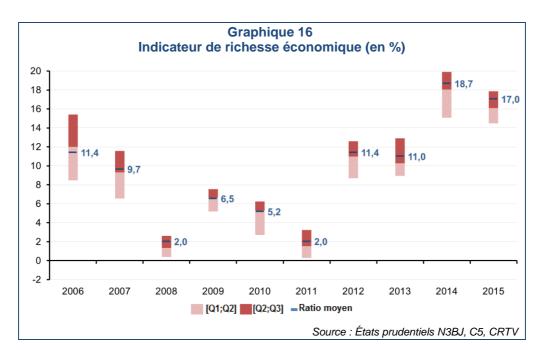
Dans un contexte de baisse des taux, les assureurs ont vendu des obligations en plus-values latentes. Les plus-values latentes constatées jusqu'alors se retrouvent dans la réserve de capitalisation (Graphique 15). En effet, la hausse de la réserve de capitalisation amorcée en 2013, s'est poursuivie et s'est accélérée en 2014 puis en 2015 (respectivement +10,6 % et +15,9 %) pour atteindre 11,4 milliards d'euros.



1.4.2 Analyse du taux de richesse économique

L'indicateur de richesse économique des assureurs vie est défini comme le rapport entre, d'une part, la somme de la provision pour participation aux bénéfices, de la provision pour risque d'exigibilité, de la réserve de capitalisation et des plus-values latentes nettes sur les placements et, d'autre part, des provisions techniques.

En 2015, l'indicateur de richesse économique moyen a marqué une baisse modérée par rapport à 2014 (-1,7 pt), atteignant 17 % un niveau qui reste malgré tout élevé (Graphique 16) ; cette situation s'explique essentiellement par la baisse des plus-values latentes (cf. supra) et, par celle de la provision pour participation aux bénéfices (cf. infra).

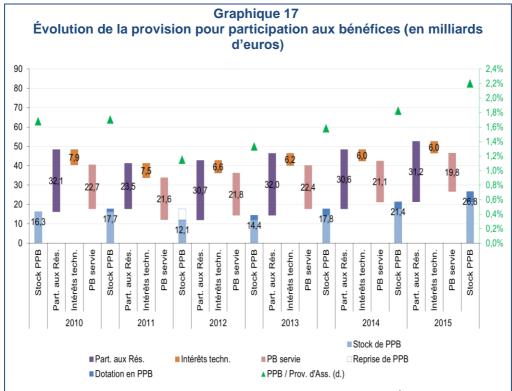


Au sein de l'ensemble des ressources dont disposent les assureurs, la provision pour participation aux bénéfices est une richesse économique appartenant intégralement aux assurés ; son montant évolue notamment au rythme de la mise en réserve des résultats des placements (+) et de son versement aux assurés au titre de la revalorisation, garantie ou discrétionnaire, de leurs engagements (-).

À fin 2015, la provision pour participation aux bénéfices a poursuivi sa progression engagée depuis 2012, et atteint son niveau le plus élevé depuis 2010 (Graphique 17). Le rapport entre la provision pour participation aux bénéfices et les provisions d'assurance vie, ou rendement latent à servir aux assurés, traduit cette dynamique en s'établissant à 2,2 % en 2015 (+38 bps rapport à 2014).

Par ailleurs, les intérêts techniques, qui reflètent les engagements des assureurs de revaloriser les provisions mathématiques, se sont stabilisés, atteignant 6 milliards d'euros en 2015 comme en 2014.

Enfin, la participation aux bénéfices servie baisse également à 19,8 milliards d'euros en 2015 (-6 % par rapport à 2014).



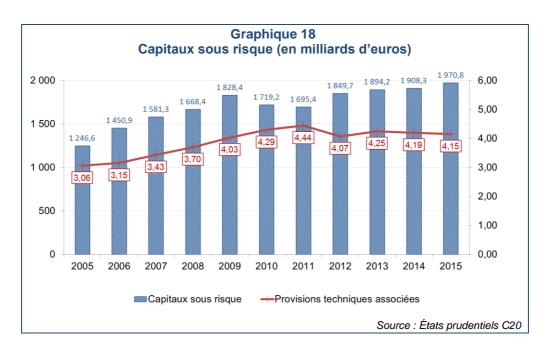
Source : États prudentiels C1V3

Lecture du graphique : fin 2014, la provision pour participation aux bénéfices (PPB) s'élevait à 21,4 milliards d'euros. La participation des assurés aux résultats a atteint 31,2 milliards d'euros pour l'exercice 2015. Au sein de celle-ci, les intérêts techniques (6 milliards d'euros) et la PB servie (19,8 milliards d'euros) ont permis de revaloriser les provisions d'assurance. Le solde de participation aux résultats non affecté aux provisions d'assurance a renforcé la PPB qui s'établit fin 2015 à 26,8 milliards d'euros.

1.4.3 Analyse du passif

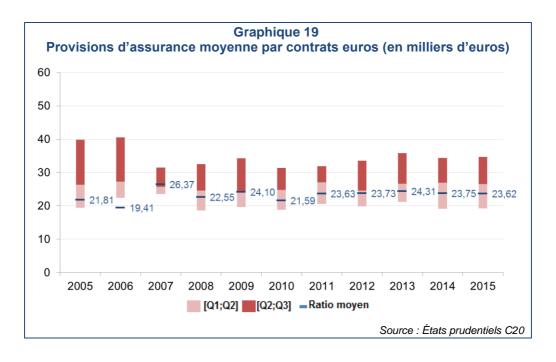
De façon générale, les capitaux sous risque⁸, qui émanent des contrats d'assurance individuels ou collectifs en cas de décès, s'inscrivent en progression depuis 2005 (Graphique 18); ils progressent ainsi de nouveau en 2015 pour s'établir à 1 971 milliards d'euros (+3,3 % par rapport à 2014). Les provisions techniques associées à ces capitaux sous risque décroissent quant à elles légèrement pour s'établir à 4,15 milliards d'euros (-1 %).

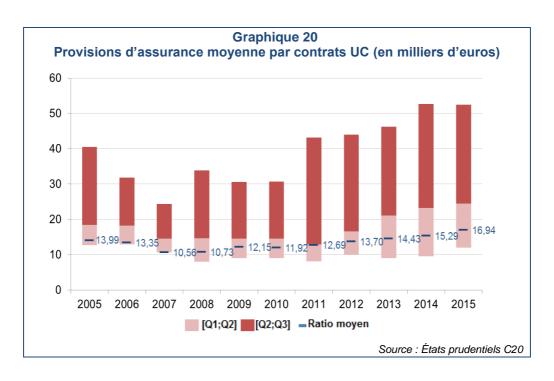
8 Le capital sous risque correspond au montant sur lequel l'assureur est exposé en cas de décès de l'assuré.



Les provisions d'assurance vie moyennes (contrats en euros ou en UC) continuent de progresser en 2015, même si on observe une légère inflexion pour les supports en euros :

- Les provisions d'assurance moyennes des contrats en euros ont légèrement diminué pour s'établir à 23 619 euros (-0,5 % par rapport à 2014 ; Graphique 19); depuis 2014 on observe par ailleurs une moindre représentation des plus gros contrats (écart [Q2;Q3] plus faible qu'en 2014) et une plus grande représentation des plus petits contrats (écart [Q1;Q2] plus élevé);
- Les provisions d'assurance moyennes des contrats en UC ont progressé pour atteindre 16 944 euros (+10,8 % par rapport à 2014; Graphique 20); on relève cependant une légère diminution de la dispersion sous l'effet de la baisse des plus petits contrats.

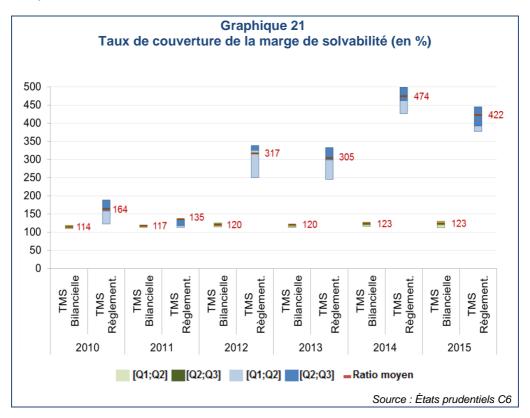




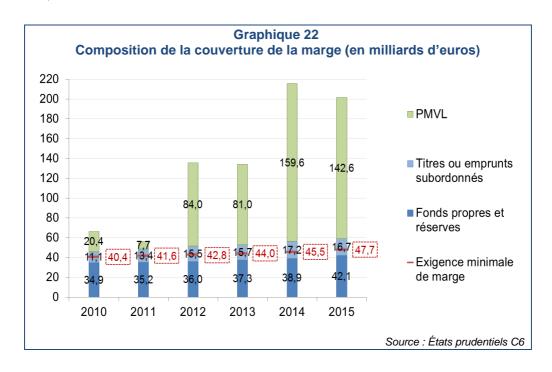
1.4.4 Solvabilité en progression en Solvabilité I

Le référentiel prudentiel solvabilité I s'applique pour la majorité des organismes pour la dernière fois à fin 2015.

Parallèlement à une légère progression de l'exigence minimale de marge (+4,8 % à 47,7 milliards d'euros), la baisse des plus-values latentes sur les placements a entraîné une diminution du taux de marge de solvabilité réglementaire en 2015 (éléments constitutifs de la marge de solvabilité y compris les plus-values latentes rapportés à l'exigence de marge). Il s'établit ainsi à 422 % en baisse de 52 pts par rapport à 2014 (Graphique 21). Compte tenu de la forte volatilité de ces éléments de solvabilité, il importe de surveiller également le taux de marge de solvabilité bilancielle (hors plus-values latentes). Ce dernier se stabilise en 2015 et atteint en moyenne 123 %.



La stabilité du taux de marge de solvabilité bilancielle moyen provient d'une hausse des éléments constitutifs de la marge de solvabilité équivalente à celle de l'exigence de marge (+4,9 % par rapport à 2014; Graphique 22). Plus précisément, si les fonds propres et réserves ont augmenté (+8,2 %), les titres et emprunts subordonnés ont enregistré une baisse de 2,5 %. En 2015, les fonds propres et réserves représentent 71,6 % des éléments constitutifs de la marge de solvabilité, une part en légère hausse par rapport à 2014 (+2,2 pts); en contrepartie, la part des titres ou emprunts subordonnés diminue de 2,2 pts à 28,4 %.



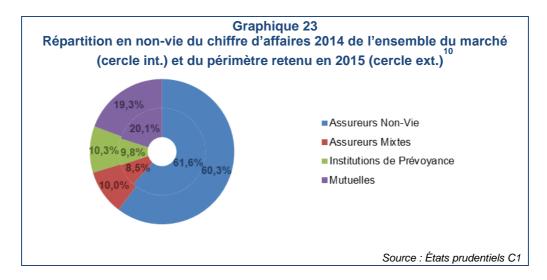
2 Analyse des organismes Non-Vie

L'étude porte sur un large échantillon constitué d'organismes d'assurance non-vie^o.

2.1 Périmètre

2.1.1 609 Organismes ont été inclus dans l'étude

Le secteur de l'assurance non-vie étant moins concentré que celui de l'assurance vie, il a été nécessaire de prendre en compte un grand nombre d'organismes afin d'obtenir des résultats représentatifs des grandes tendances des différentes catégories d'assurance. Ainsi, l'analyse se base sur un échantillon large, constitué de 609 organismes ayant remis leurs dossiers annuels 2015 à la date de rédaction de l'étude. Cet échantillon est composé de 160 assureurs non-vie et 85 assureurs mixtes régis par le Code des assurances, 37 institutions de prévoyance régis par le Code de la Sécurité Sociale et 327 mutuelles santé régis par le Code de la mutualité.



2.1.2 L'ensemble des catégories d'assurance sont couvertes par l'étude

L'activité des organismes est segmentée selon plusieurs catégories d'assurance. Chacune d'elle fait l'objet d'une étude particulière. La représentation des différentes catégories est toutefois très disparate (cf. Graphique 24). En effet les assurances de dommages corporels, automobile et de dommages aux biens représentent 91 % du chiffre d'affaires. Une attention plus particulière doit donc être portée à ces catégories. Réciproquement, les catégories d'assurance de taille plus modestes présentent parfois une volatilité importante qui peut être due à la présence d'un nombre limité d'acteurs. On notera en particulier des évolutions importantes de l'activité d'assurance de crédit et cautions.

On note toutefois une bonne représentativité des différentes catégories dans le cadre de l'étude, le périmètre de 2015 couvre une part très significative de l'activité de 2014, et ce pour l'ensemble des catégories (cf. Tableau 4).

Le périmètre retenu en 2015 est appliqué aux données 2014, ainsi le graphique propose une comparaison entre le total des primes de 2014 avec les primes de l'exercice 2014 contenues dans le périmètre retenu en 2015.

Outre les assureurs IARD relevant du code des assurances, ont été intégrés les mutuelles et les IP qui présentent une activité en dommages corporels individuels et collectifs.

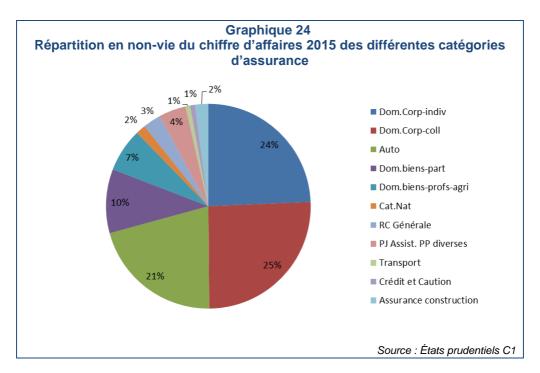


Tableau 4
Représentativité des différentes catégories d'assurance (cumul des primes 2014 des organismes du périmètre retenu en 2015 rapporté au montant total des primes par branche en 2014)

Dommages corporels - Contrats Individuels	99,99%
Dommages corporels - Contrats Collectifs	93,65%
Automobile	96,48%
Dommages aux biens - Particuliers	99,46%
Dommages aux biens - Professionnels et Agricoles	96,26%
Catastrophes naturelles	98,38%
RC Générale	95,54%
Protection juridique - Assistance - Pertes pécuniaires diverses	96,34%
Transport	93,25%
Construction - Dommages aux biens	92,10%
Construction - Responsabilité civile	97,01%
Crédit et caution	100,00%

Source : États prudentiels C1

2.2 Primes et activité

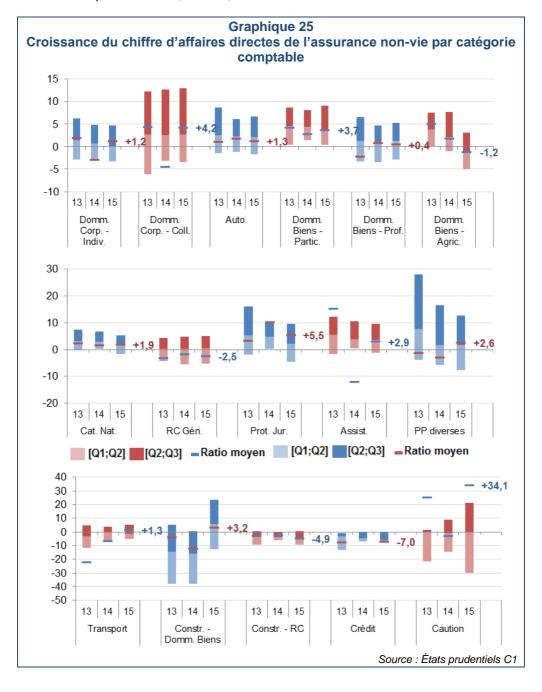
2.2.1 Chiffre d'affaires en hausse

Tableau 5 Chiffre d'affaires en milliards d'euros								
	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)		
Affaires directes Non-Vie	90,93	93,61	95,64	94,40	96,56	+2,3		
LPS Non-Vie	0,45	0,41	0,47	0,47	0,51	+8,9		
Acceptations Non-Vie	12,38	12,27	12,18	12,32	12,74	+3,4		
Succursales Non-Vie	5,59	4,11	4,18	4,97	5,47	+10,2		

Le chiffre d'affaires de l'assurance non-vie s'établit en 2015 à 96,56 Mds€, en augmentation de 2,3% par rapport à 2014.

Le détail par catégorie d'opérations 11 fait apparaître une croissance des primes au niveau des principales branches (Graphique 25), notamment des assurances de dommages corporels (+2,7%), de dommages aux biens des particuliers (3,7%) et l'assurance automobile (+1,3%).

En revanche les assurances de construction et la RC générale sont en baisse en 2015 de respectivement 2,9% et 2,5%.

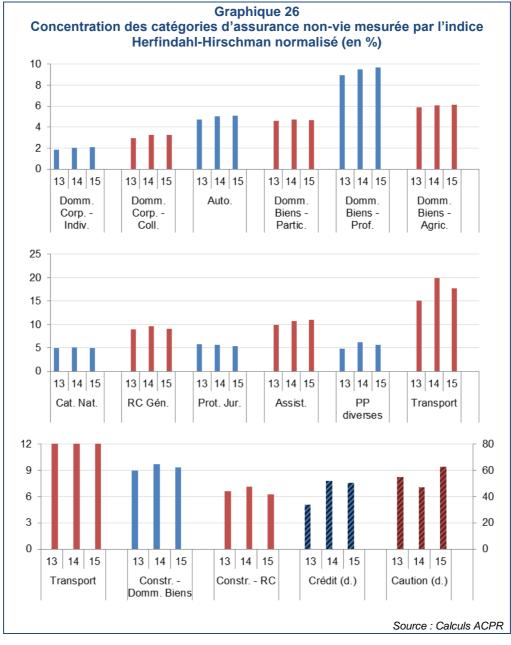


24

¹¹ Catégories énumérées à l'article A. 344-2 du code des assurances.

2.2.2 Concentration du Chiffre d'Affaires

La concentration globale du marché, mesurée par l'indice de Herfindal-Hirschman normalisé sur le chiffre d'affaires des organismes individuels reste globalement inchangée depuis quelques années. Les niveaux de concentration sont toujours très disparates entre les différentes catégories d'opérations (Graphique 26). Le niveau de concentration est plus faible pour les catégories à déroulement court (automobile, dommages aux biens des particuliers et dommages corporels), qui présentent en effet des barrières à l'entrée moins élevées. À l'inverse, les catégories à développement plus long (responsabilité civile, transport, construction et crédit-caution) et l'assurance de dommages aux biens professionnels et l'assistance sont davantage concentrés.



_

L'indice de Herfindahl-Hirschman normalisé (H*) se calcule par la formule : H*= (H-1/n)/(1-1/n) où n est le nombre d'organismes du marché, et H l'indice de Herfindahl-Hirschman non-normalisé, calculé comme la somme des carrés des parts de marché de l'ensemble des organismes. La normalisation transforme un indicateur allant de 1/n à 1 en un indicateur compris entre 0 et 100 %. Par simplification, cette analyse ne porte que sur les affaires directes, et ne rend pas compte de changements de structure tels que, par exemple, le transfert des affaires directes d'un organisme au profit d'une succursale ou d'opérations en libre prestation de service effectuées par un organisme basé dans l'Union Européenne. Dans le graphique, les parts de marché sont calculées sur la base des primes émises.

2.3 Équilibre technique

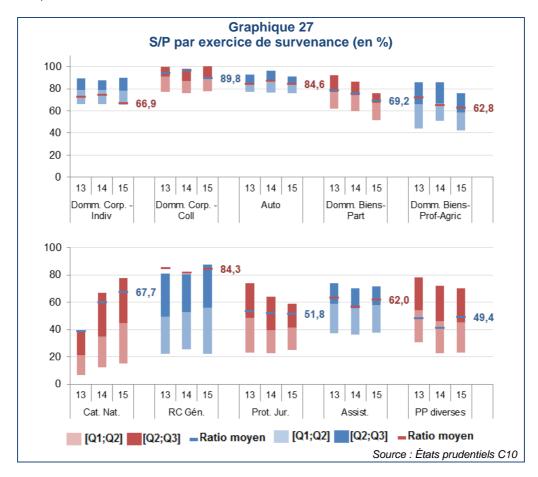
2.3.1 Sinistralité par exercice

Dans cette partie, la sinistralité est analysée au travers du ratio sinistres sur primes (S/P). Ce dernier permet de comparer aux primes acquises sur un exercice les charges nettes de recours associées (paiements nets et variation des provisions). Quand les charges prises en compte dans le calcul résultent des sinistres survenus dans l'exercice, ce ratio est un élément d'analyse important pour la formation du résultat et la prise en compte sur moyen terme de l'évolution de la sinistralité. Pour certaines catégories d'opération (détaillées par la suite), la sinistralité peut être analysée plus précisément par exercice de souscription, ce qui permet de mieux rendre compte du degré d'adéquation de la tarification des risques ex ante.

Analyse par exercice de survenance

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, la charge des sinistres rattachés à l'année d'exercice a baissé de de 2,7 % en 2015 pour atteindre 72,5 milliards d'euros. Les primes acquises au cours de l'exercice ont baissé de 0,3 %, dans une proportion moindre que la sinistralité. Ainsi, le ratio S/P global des sinistres survenus en 2015 s'est légèrement amélioré par rapport à 2014, passant de 81 % à 79,1 %. Cette amélioration reflète celle qui a pu être observée sur quelques segments comme les assurances de dommages corporels individuels et collectifs, de responsabilité civile automobile et de dommages aux biens (Graphique 27).

En assurance automobile, le ratio S/P a baissé de 2,8 points pour atteindre 84,6 % en 2015.



Dans cette analyse, on compare le montant des sinistres indemnisés au cours d'une année au montant des primes acquises au cours de cette même année qui n'ont donc aucun lien entre eux...

26

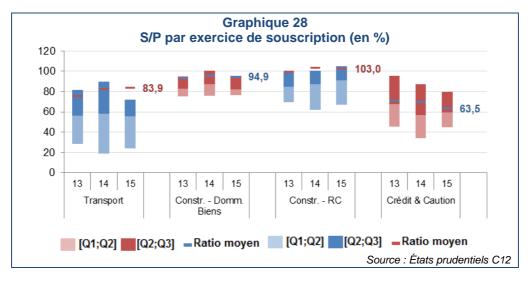
Analyse par exercice de souscription

L'analyse de la sinistralité par exercice de survenance n'étant pas appropriée aux grands risques, une analyse par exercice de souscription est effectuée (Graphique 28). En effet, pour ces derniers les procédures longues de règlements des sinistres et le niveau important des recours judiciaires rend inadaptée une analyse par exercice de survenance.

On observe une amélioration des ratios S/P en construction. En effet, le ratio S/P de l'assurance dommages construction passe de 95,8 à 94,9 en 2015. Le ratio S/P de l'assurance RC construction s'améliore également, mais se maintient au-dessus de 100% (103% en 2015).

Le ratio S/P de l'assurance-crédit et caution est en forte baisse également (-6,1 pts en 2015).

L'assurance transport affiche une légère dégradation de la sinistralité. Sur le global, le ratio S/P augmente de 1,5 points. Il existe toutefois une forte disparité : l'assurance transport aviation voit son ratio S/P baisser fortement (-66,3 pts) tandis que les autres catégories (maritime, marchandises et transport spatial) présentent une dégradation.



2.3.2 Frais

Frais d'acquisition sur primes émises

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, les frais d'acquisition ont représenté 12,8% des primes émises, en légère diminution par rapport à 2014 (-0,1 pt). Néanmoins, les niveaux et évolutions du ratio des frais d'acquisition rapportés aux primes émises sont parfois très différents selon les catégories d'opération (Graphique 29).

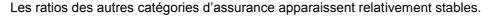
Une baisse importante est à constater en 2015 pour les catégories Crédit et Caution (-4,8 pt) et transport (-1,6 point).

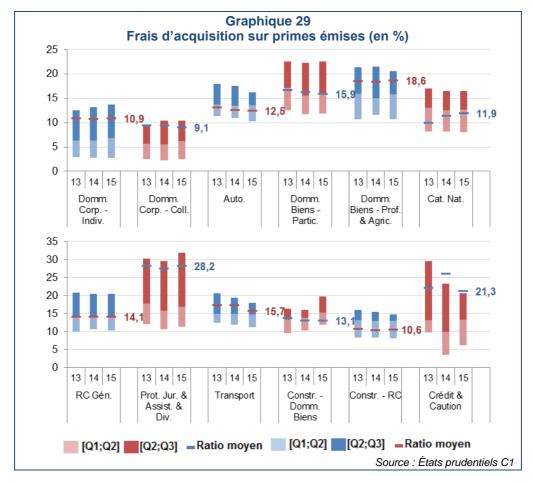
Quatre catégories d'opération ont vu leur ratio augmenter significativement en 2015 : les assurances pour pertes pécuniaires diverses dont le ratio atteint 28,2% (le plus élevé) après une hausse de 0,7 pt ; l'assurance des dommages corporels individuels avec une hausse de 0,2 pt ; les assurances de dommages

Dans cette partie, on compare le montant des primes acquises au cours d'une année au montant des sinistres dont la souscription a été effectuée au cours de cette même année.

Les grands risques (assurance transport, crédit et caution) sont définis à l'article L. 111-6 du Code des assurances. Les assurances de construction sont analysées comme des « grands risques » en raison des particularités (engagements longs, recours).

aux biens des professions agricoles ainsi que l'assurance des catastrophes naturelles affichent également une augmentation sensible : respectivement 0,3 et 0,5 pt.





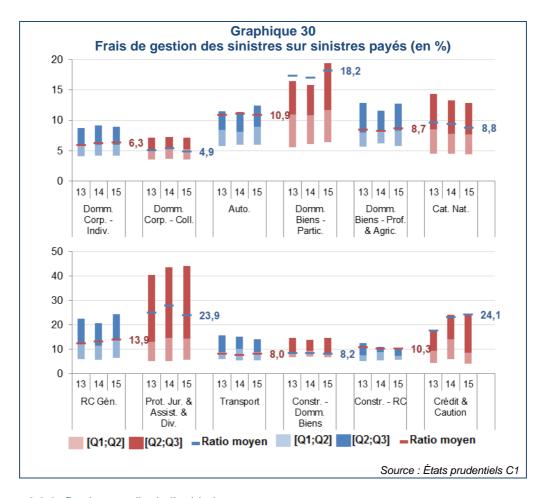
Frais de gestion sur sinistres payés

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, les frais de gestion des sinistres ont représenté 9 % des sinistres payés, en baisse par rapport à 2014 (-0,1 pt). Néanmoins, tout comme pour les frais d'acquisition, le ratio des frais de gestion sur sinistres payés évolue de façon très variée selon les catégories d'opération (Graphique 30).

Après deux années de hausse consécutives, le ratio moyen en assistance et en protection juridique baisse fortement (-4 pt) pour revenir à un niveau proche de 2012 (23,9%) La forte dispersion du ratio en protection juridique met en lumière les limites parfois difficiles à établir entre le sinistre (prise en charge des frais de justice) et les frais associés au sinistre. On observe également des baisses en assurances de dommages corporels collectifs, automobiles et de catastrophes naturelles (respectivement -0,4 pt, -0,2 pt et -0,6 pt)

Des augmentations du ratio des frais de gestion sur sinistres sont à constater en assurance de dommages aux biens des particuliers (+1,1 pt), en assurance de dommages aux biens de professionnels (+0,4 pt) ainsi qu'en assurance de crédit et caution (+1,1 pt)

Les ratios moyens des autres catégories d'assurance apparaissent relativement stables.



2.3.3 Bonis et malis de liquidation

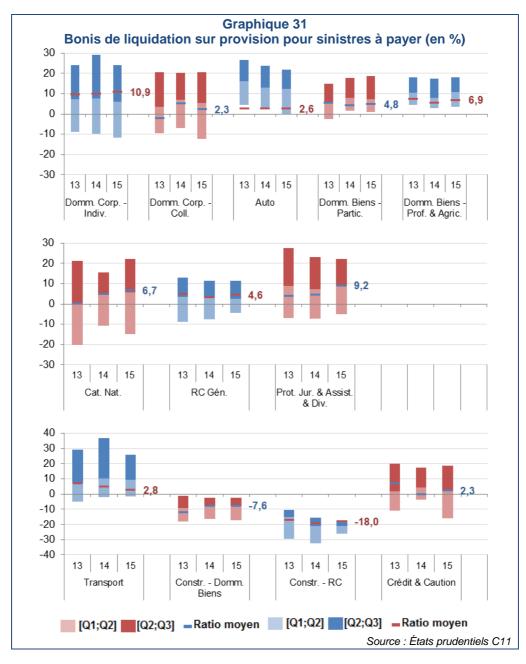
L'étude des bonis de liquidation sur plusieurs périodes permet d'appréhender la prudence des organismes dans le provisionnement. Une grande disparité apparaît à cet égard entre les catégories d'assurance (Graphique 31).

Si, d'un point de vue global, la liquidation fait ressortir des bonis élevés en assurance de responsabilité civile générale (+ 7,5 pt), des malis de liquidation répétés apparaissent pour un nombre important d'acteurs, laissant entrevoir un provisionnement insuffisant des risques par ces derniers.

En assurance automobile, de dommages aux biens des particuliers, professionnels et agricoles, le provisionnement apparait prudent depuis plusieurs années. Pour ces trois catégories, la liquidation a permis de dégager des bonis (rapportés aux primes) de respectivement 2,3%, 4,8% et 6,9% en 2015. En outre, l'ensemble des organismes dégagent désormais des bonis de liquidation en assurance de dommages aux biens des particuliers.

En assurance construction – engagement de long terme par nature – la liquidation fait ressortir d'importants malis aussi bien en dommages qu'en responsabilité civile. Ces malis sont observés pour la majorité des acteurs depuis plusieurs années. En effet cette branche présente une forte sensibilité à la déclaration de sinistres importants, de plus des malis apparaissent régulièrement du fait de la comptabilisation très spécifique des provisions de sinistres, notamment la dotation de la provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM).

Le niveau disparate des bonis de liquidation dans les autres catégories résulte du caractère volatil de l'activité (catastrophes naturelles) ou de l'hétérogénéité de l'ensemble sous revue (assistance, protection juridique, divers).



2.3.4 Ratios combinés

Le ratio combiné est défini par le rapport entre les charges de prestations (sinistres payés, frais de gestion des sinistres et provisionnement) augmentées des chargements affectés (frais d'acquisition, d'administration) et les primes de l'exercice (primes acquises). Le ratio combiné est issu du compte de résultat technique (état C1) qui comptabilise les opérations de l'année comptable **tous exercices de survenance confondus**Ainsi, il permet d'intégrer l'information analysée précédemment sur les ratios S/P, les frais et les bonis de liquidation. Le ratio combiné est calculé brut de réassurance.

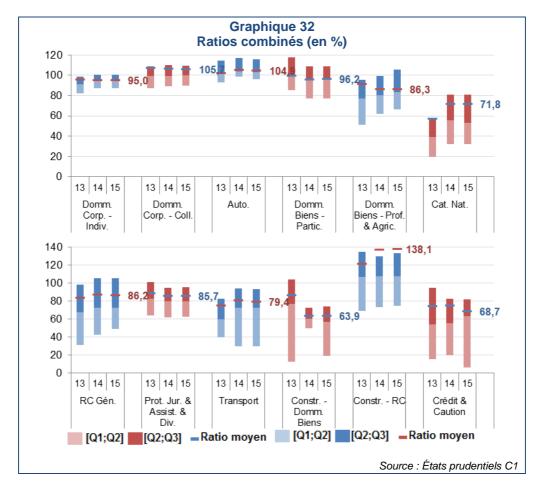
Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, le ratio combiné s'améliore quelque peu (-0,4 pt) pour s'établir en 2015 à 98,4 %. En assurance de dommages corporels collectifs, automobile et de responsabilité civile construction, le ratio combiné est supérieur à 100 % en 2015 (Graphique 32). Le résultat de ces catégories demeure ainsi tributaire des produits financiers techniques et du résultat de réassurance.

-

Pour les branches longues, les évolutions de la sinistralité par exercice de survenance ou souscription peuvent ainsi différer de celle mesurée par exercice comptable

Les ratios combinés en dommages corporels individuels, RC construction et dommages aux biens de construction se dégradent de respectivement 0,1 pt, 0,4 et 0,9 pt.

On observe une baisse significative du ratio combiné moyen en assurance de dommages corporels collectifs (-1,1 pt), il se maintient toutefois au-dessus de 100% (ratio combiné moyen de 105,2% en 2015). Le ratio combiné moyen est également en baisse en RC générale et en assurance de transport (respectivement -1,1 pt et -1,0 pt). La plus forte baisse constatée est celle de l'assurance de crédit et caution dont le ratio combiné moyen passe de 75,4% en 2014 à 68,7% en 2015.



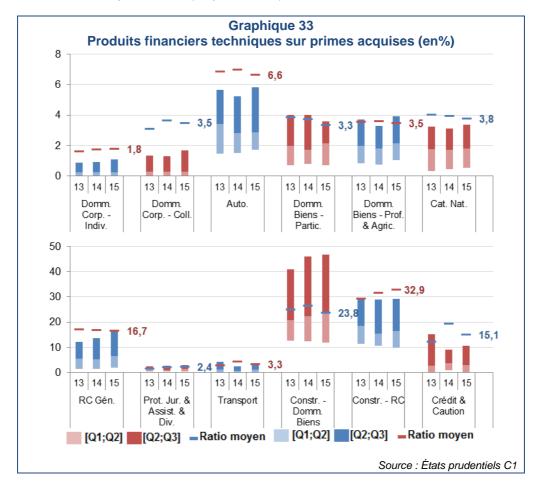
2.3.5 Autres éléments du résultat technique

Produits financiers techniques

Les produits financiers techniques retenus par la suite sont ceux qui sont issus des placements représentatifs des provisions techniques. Par souci de comparaison avec les ratios combinés et les résultats de réassurance, on analyse le rapport entre les produits financiers techniques et les primes acquises.

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, les produits financiers techniques représentent 4,7% des primes acquises, en baisse de 0,2 pt par rapport à 2014 (Graphique 33). Les niveaux des ratios pour chaque catégorie d'opération reflètent davantage le rapport entre primes acquises et niveau des provisions techniques que le niveau des produits financiers. En effet, les niveaux élevés en assurance de responsabilité civile générale, en assurance construction ou en assurance-crédit et caution reflètent la duration élevée des engagements (longues procédures de règlements des sinistres).

Dans un grand nombre de catégories, les produits financiers techniques rapportés aux primes acquises s'établissent à un niveau semblable à celui de 2014. La constance des ratios entre 2014 et 2015 reflète la stabilité du taux de rendement des placements (cf. partie 2.4.2).



Résultats de réassurance

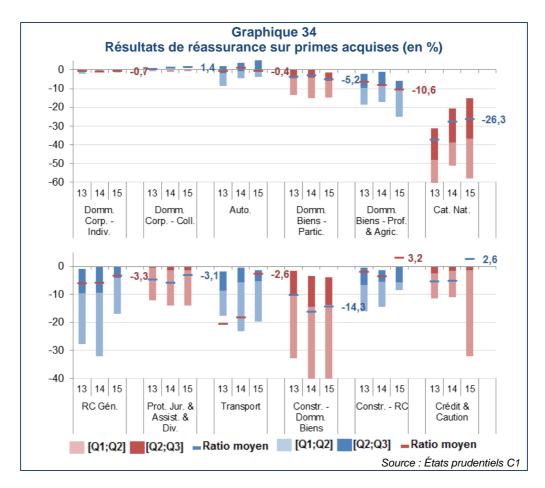
Le résultat de réassurance retenu par la suite est égal à l'opposé de la charge de réassurance sur les primes acquises. Les primes cédées augmentent cette charge tandis que la part des réassureurs dans les prestations et le provisionnement ainsi que les commissions reçues des réassureurs viennent diminuer cette charge.

Sur l'ensemble des affaires directes en non-vie, le résultat de la réassurance s'établit à -1,8%, en baisse de 0,2 pts par rapport à 2014. Bien que négatif dans la plupart des catégories d'opération, le résultat de réassurance s'établit néanmoins à des niveaux différents (Graphique 34).

En assurance de dommages corporels, le résultat de réassurance est proche de zéro depuis quelques années. La très faible dispersion autour de ce niveau met en lumière l'absence de programmes de réassurance pour un grand nombre d'établissements.

Réciproquement, les assurances de catastrophes naturelles et de construction présentent des résultats très négatifs avec une forte dispersion du fait d'une présence structurellement plus important de programmes de réassurance au sein de ces branches.

En assurance automobile, le résultat de réassurance oscille autour de zéro depuis 2012 (-0,4% en 2015). Pour les autres catégories d'assurance, les résultats de réassurance sont structurellement négatifs avec plus ou moins de volatilité selon les secteurs.



2.3.6 Résultat technique final

Le résultat technique final est obtenu en intégrant l'ensemble des éléments détaillés ci-dessus. Il s'obtient par la différence entre, d'une part, la somme des primes de l'exercice, des produits financiers techniques et du résultat de réassurance et, d'autre part, les charges de prestations et les frais. Comme précédemment, on analyse le niveau et l'évolution du rapport entre le résultat technique et les primes acquises.

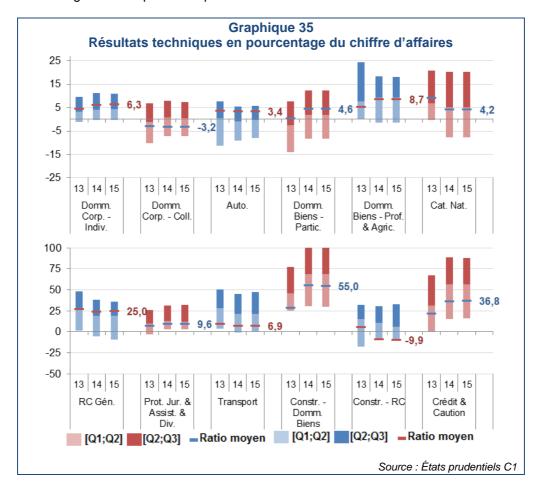
Au global, la rentabilité technique ¹⁷ s'accroit de 0,2 pt en 2015 pour atteindre 4,3 % des primes acquises (Graphique 35). Cette amélioration résulte tout à la fois des consolidations du ratio combiné, des produits financiers techniques et du résultat de réassurance. Néanmoins, les résultats techniques demeurent contrastés selon les catégories d'opération.

Lorsque le ratio combiné dépasse 100 % (cf. partie 2.2.4), la rentabilité technique est rarement assurée. C'est notamment le cas en moyenne en assurance de dommages corporels collectifs et de responsabilité civile construction et pour certains organismes en assurance automobile et dommages aux biens des particuliers. Pour les deux premières branches, les produits financiers techniques (et la réassurance) ne suffisent pas au rétablissement de la rentabilité technique. En automobile au contraire, la rentabilité technique finale est assurée en grande partie par les produits financiers techniques et dans une moindre mesure par la réassurance.

L'intensité concurrentielle de certains secteurs (cf. partie 2.1.2) peut limiter le pouvoir de négociation des tarifs et peser sur la rentabilité technique. C'est le cas de l'activité d'assurances collectives de dommages corporels – intimement liée aux résultats d'appels d'offres depuis la mise en place de la généralisation de la

Le résultat technique dont il est question est celui défini dans l'état C1. Les produits des placements alloués sont inclus dans celui-ci.

complémentaire santé d'entreprise (ANI) et la fin des clauses de désignation — qui est structurellement négative sur les trois dernières années. Pour les catégories déficitaires, le rétablissement de la rentabilité technique passera nécessairement à l'avenir par une meilleure tarification. La baisse des taux d'intérêt, et par conséquence celle des produits financiers techniques encourage d'autant plus cette prise de conscience.



2.4 Compte de résultat, bilan et solvabilité

Dans cette partie, l'analyse ne s'effectue plus pour chaque catégorie d'opération mais de manière agrégée. Ainsi, un retraitement du périmètre est nécessaire afin de ne pas être perturbé dans l'analyse par les engagements vie des assureurs mixtes. Au final, seuls les organismes possédant majoritairement des provisions techniques liées à des engagements non-vie sont retenus.

2.4.1 Compte de résultat simplifié

En dépit d'un résultat technique non-vie en nette amélioration, qui atteint son plus haut niveau relativement aux primes depuis 2010, la rentabilité globale, comme pourcentage des fonds propres, du secteur diminue quelque peu en 2015 du fait de la hausse de ces derniers.

Accord national interprofessionnel (ANI) sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013.

¹⁹ Le 13 juin 2013, à l'occasion de l'examen de l'article 1er de la loi sur la sécurisation de l'emploi, le Conseil constitutionnel a déclaré inconstitutionnel l'article L. 912-1 du Code de la sécurité sociale sur le fondement d'une atteinte à la liberté contractuelle et à la liberté d'entreprendre.

Tableau 6
Compte de résultat simplifié en non-vie (en % des primes)

	2011	2012	2013	2014	2015
Primes	100	100	100	100	100
Prestations	-74,3	-76,5	-77,2	-77,2	-75,3
Frais d'acq. Et d'admin.	-21,2	-21,0	-21,0	-20,6	-21,4
Produits financiers techniques	2,8	3,0	4,2	4,2	4,1
Résultat de réassurance	-3,3	-2,3	-2,2	-1,9	-2,1
Résultat technique Non-Vie	4,1	3,4	3,9	4,6	4,8
Résultat technique Vie	0,5	0,4	0,6	0,4	0,3
Produits financiers non techniques	1,7	2,0	2,3	2,2	2,4
Autres prod. et chges non techn.	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4
Impots sur le résultat	-1,7	-2,2	-2,0	-2,5	-2,3
Résultat	4,1	3,0	4,4	4,4	4,6

Résultat/Capitaux propres	5,7	4,2	6,1	6,0	5,9
Capitaux propres (en milliards d'euros)	61,1	62,7	64,2	63,5	68,5

Source : États prudentiels CRTD, CRNT

2.4.2 Bilan simplifié

La structure bilancielle des principaux assureurs non-vie est stable. Poursuivant la tendance observée depuis 2010, la taille du bilan est de nouveau en progression en 2015. Au passif, les provisions techniques représentent une part majeure et stable du bilan. La part des capitaux propres augmente légèrement en 2015 (+0,6 point).

Tableau 7 Bilan simplifié en non-vie (en % du total de bilan)

Actif	2011	2012	2013	2014	2015
Placements	73,2	73,3	73,5	73,7	73,2
Part des réassureurs dans les provisions techniques	10,7	10,5	10,1	10,2	10,4
Créances	9,9	10,5	10,6	10,5	10,7
Autres actifs	6,2	5,6	5,8	5,7	5,7

Passif	2011	2012	2013	2014	2015
Capitaux propres	26,3	25,5	25,7	25,4	26,0
Passifs subordonnés	0,8	0,6	0,6	0,7	0,8
Provisions techniques Vie	2,6	4,0	4,1	4,2	4,3
Provisions techniques Non-Vie	57,6	56,8	57,0	57,2	56,4
Autres passifs	12,6	13,0	12,6	12,6	12,5

Taille de bilan (100 en 2010)	100,0	103,6	105,4	110,7	111,5

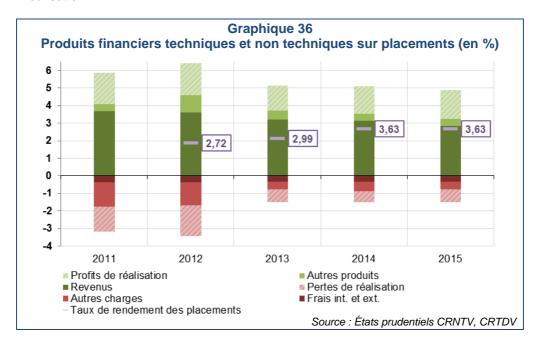
Source : États prudentiels BILA, BILP

2.4.3 Le taux de rendement des placements est stable

Le taux de rendement moyen des placements est obtenu en effectuant la différence entre d'une part les revenus, les profits de réalisation et les autres produits et d'autre part les frais, les pertes de réalisation et les autres charges.

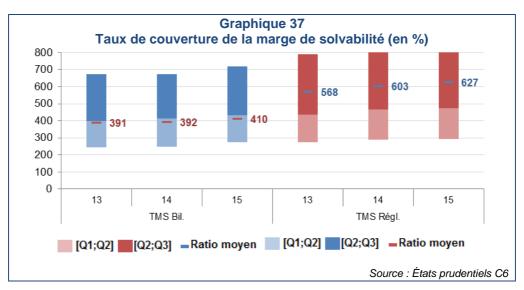
Cette différence est rapportée au montant des placements. Il se calcule par organisme et non par branche. Intégrant à la fois les produits financiers techniques et non techniques, le taux de rendement des placements permet d'apprécier la performance financière des placements représentatifs des provisions et des capitaux propres.

Le taux de rendement moyen des placements s'établit en 2015 à 3,63 %, au même niveau qu'en 2014 (Graphique 36). Dans un contexte de baisse des taux, la contribution des revenus (coupons, dividendes, loyers) s'affaiblit : elle était de 3,7 % en 2011 mais ne représente plus que 2,86 % en 2015, en baisse constante. Cette baisse est amplifiée par une diminution des autres charges et les pertes de réalisation.

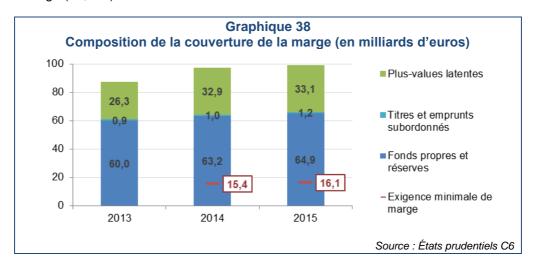


2.4.4 La solvabilité réglementaire progresse avec les plus-values latentes

Le taux de marge de solvabilité réglementaire (éléments constitutifs de la marge de solvabilité y compris les plus-values latentes rapportés à l'exigence de marge) poursuit la hausse entamée en 2014 pour s'établir à 627 % en 2015 (+24 pts ; Graphique 37). Cette évolution peut toutefois être rapidement remise en cause dans un contexte de forte volatilité des marchés. Le taux de marge de solvabilité bilancielle (hors plus-values latentes) est également en augmentation, atteignant 410 % (+18 pts). Par ailleurs, le passage en référentiel Solvabilité II à partir du 1^{er} janvier 2016 va modifier les évaluations individuelles en matière de solvabilité.



La hausse du taux de marge de solvabilité réglementaire observée en 2015 résulte d'une progression des éléments constitutifs de la marge (en particulier des titres subordonnés qui ont crû de 20 %) supérieure à celle de l'exigence minimale de marge (+4,5 %).



Annexe : Décomposition du résultat vie par marges

En assurance vie, le résultat est analysé par le biais d'une décomposition entre une marge financière, technique et opérationnelle. La méthodologie retenue, s'appuie sur les informations disponibles dans les états prudentiels.

La marge financière est composée des éléments suivants :

- + Produits des placements (compte technique)
- + Produits des placements (compte non technique)
- Charges des placements (compte technique)
- Charges des placements (compte non technique)
- Participation aux résultats (compte technique)

La marge technique est composée des éléments suivants :

- + Primes émises (compte technique)
- + Autres produits techniques (compte technique)
- Prestations et frais payés (compte technique)
- Variation des provisions d'assurance vie et techniques (compte technique)
- Autres charges techniques (compte technique)

La marge opérationnelle est composée des éléments suivants :

- + Autres produits non techniques (compte non technique)
- Frais d'acquisition et d'administration (compte technique)
- Autres charges non techniques (compte non technique)
- Participation des salariés (compte non technique)

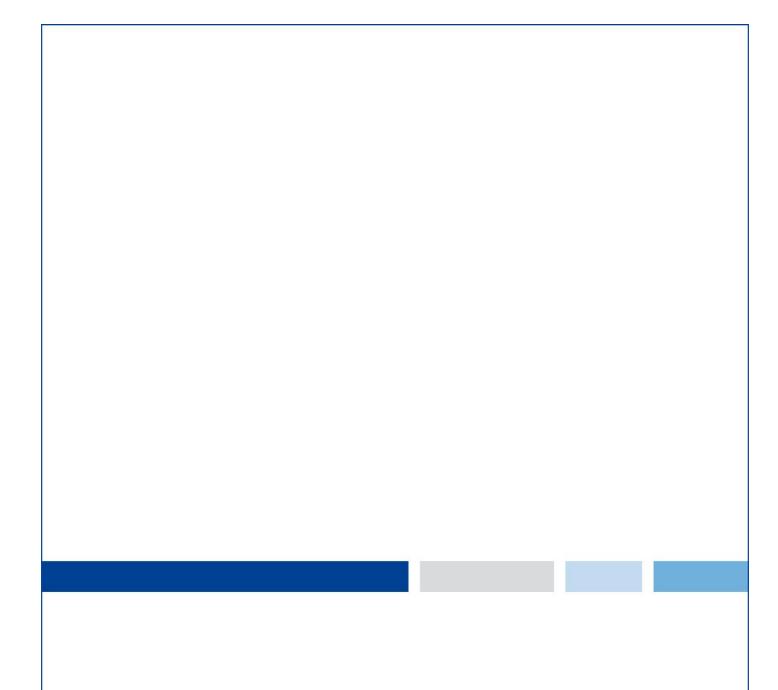
Index des graphiques

GRAPHIQUE 1	Répartition en vie des provisions d'assurance 2014 de l'ensemble du marché (cercle int.) et du périmètre retenu en 2015 (cercle ext.)
GRAPHIQUE 2	Flux mensuels de collecte en euros et unités de compte (en milliards d'euros)
GRAPHIQUE 3	Évolution du flux de collecte annuel en euros et unités de compte (en milliards d'euros)
GRAPHIQUE 4	Flux de collecte 2014 en proportion des provisions d'assurance à fin 20137
GRAPHIQUE 5	Produits financiers nets de charges financières sur total des placements hors UC (en %)
GRAPHIQUE 6	Décomposition des produits financiers nets de charges financières sur placements (en %)
GRAPHIQUE 7	Taux servis aux assurés et performance des placements (en %)9
GRAPHIQUE 8	Frais d'acquisition sur primes émises (en %)10
GRAPHIQUE 9	Frais de gestion des sinistres sur prestations (en %)10
GRAPHIQUE 10	Frais d'administration sur provisions techniques (en %)11
GRAPHIQUE 11	Frais des placements sur total des placements (en %)11
GRAPHIQUE 12	Répartition du total des placements en valeur nette comptable (en %)15
GRAPHIQUE 13	Stock de plus ou moins-values latentes (en milliards d'euros)16
GRAPHIQUE 14	Taux de plus ou moins-values latentes par type de placements (en %)16
GRAPHIQUE 15	Réserve de capitalisation en milliards d'euros17
GRAPHIQUE 16	Indicateur de richesse économique (en %)17
GRAPHIQUE 17	Évolution de la provision pour participation aux bénéfices (en milliards d'euros)
GRAPHIQUE 18	Capitaux sous risque (en milliards d'euros)19
GRAPHIQUE 19	Provisions d'assurance moyenne par contrats euros (en milliers d'euros)19
GRAPHIQUE 20	Provisions d'assurance moyenne par contrats UC (en milliers d'euros)
GRAPHIQUE 21	Taux de couverture de la marge de solvabilité (en %)20
GRAPHIQUE 22	Composition de la couverture de la marge (en milliards d'euros)21
GRAPHIQUE 23	Répartition en non-vie du chiffre d'affaires 2014 de l'ensemble du marché (cercle int.) et du périmètre retenu en 2015 (cercle

GRAPHIQUE 24	Répartition en non-vie du chiffre d'affaires 2015 des différentes catégories d'assurance	23
GRAPHIQUE 25	Croissance du chiffre d'affaires directes de l'assurance non-vie par catégorie comptable	24
GRAPHIQUE 26	Concentration des catégories d'assurance non-vie mesurée par l'indice Herfindahl-Hirschman normalisé (en %)	25
GRAPHIQUE 27	S/P par exercice de survenance (en %)	26
GRAPHIQUE 28	S/P par exercice de souscription (en %)	27
GRAPHIQUE 29	Frais d'acquisition sur primes émises (en %)	28
GRAPHIQUE 30	Frais de gestion des sinistres sur sinistres payés (en %)	29
GRAPHIQUE 31	Bonis de liquidation sur provision pour sinistres à payer (en %)	30
GRAPHIQUE 32	Ratios combinés (en %)	31
GRAPHIQUE 33	Produits financiers techniques sur primes acquises (en%)	32
GRAPHIQUE 34	Résultats de réassurance sur primes acquises (en %)	33
GRAPHIQUE 35	Résultats techniques en pourcentage du chiffre d'affaires	34
GRAPHIQUE 36	Produits financiers techniques et non techniques sur placements (en %)	36
GRAPHIQUE 37	Taux de couverture de la marge de solvabilité (en %)	36
GRAPHIQUE 38	Composition de la couverture de la marge (en milliards d'euros)	37

Index des tableaux

TABLEAU 1	Compte de résultat simplifié en vie (en % des primes)	.12
TABLEAU 2	Décomposition du résultat en marges financière, technique et opérationnelle (en % des primes)	.13
TABLEAU 3	Bilan simplifié en vie (en % du total de bilan)	.14
TABLEAU 4	Représentativité des différentes catégories d'assurance (cumul des primes 2014 des organismes du périmètre retenu en 2015 rapporté au montant total des primes par branche en 2014)	.23
TABLEAU 5	Chiffre d'affaires en milliards d'euros	.23
TABLEAU 6	Compte de résultat simplifié en non-vie (en % des primes)	.35
TABLEAU 7	Bilan simplifié en non-vie (en % du total de bilan)	.35





61, rue Taitbout 75009 Paris

Téléphone : 01 49 95 40 00 Télécopie : 01 49 95 40 48

Site internet : www.acpr.banque-france.fr